



# FORMULAIRE CERTIFICAT D'AUTORISATION / ENSEIGNE

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue  
109, rue Sainte-Anne  
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2  
Téléphone : 514-457-5500  
Télécopieur : 514-457-6087  
Courriel : info@sadb.qc.ca

Date de la demande	
Adresse où l'enseigne sera posée	

PROPRIÉTAIRE	
Nom du propriétaire ou mandataire autorisé	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	

CONCEPTEUR DE L'ENSEIGNE	
Nom du responsable de projet	
Nom de la compagnie	
Adresse	
Numéro de téléphone	

JOINDRE À VOTRE DEMANDE
<input type="checkbox"/> Un dessin de présentation de l'enseigne avec toutes les dimensions, le type de matériaux, les couleurs, le texte, ...;
<input type="checkbox"/> Une image montrant l'enseigne et son support sur le bâtiment ou sur le terrain;
<input type="checkbox"/> Son emplacement sur le terrain;
<input type="checkbox"/> Une preuve d'autorisation pour le mandataire;
<input type="checkbox"/> Tout autre document nécessaire à l'évaluation de la demande.

FRAIS
<input type="checkbox"/> Le paiement du permis (non remboursable) <ol style="list-style-type: none"><li>Construction ou installation d'une affiche, d'un enseigne ou d'un panneau-réclame : 57 \$</li><li>Enseigne visée dans une zone PIIA (rue Sainte-Anne) : 80 \$</li><li>Pour les enseignes portatives dans le domaine public : utiliser le formulaire « Occupation du domaine public »</li></ol>

**\*Veuillez prévoir un délai supplémentaire d'analyse pour les enseignes situées dans une Zone PIIA, régi par les plans d'implantation et d'intégration architecturale\***

RÉGLEMENTATION DES ENSEIGNES PORTATIVES
Un certificat d'autorisation n'est pas requis pour l'utilisation d'une enseigne portative, mais les règles suivantes devront être respectées : Panneaux-sandwich : tout établissement commercial ayant façade sur la rue Sainte-Anne ou sur la promenade ou la place du Canal a droit à un (et un seul) panneau-sandwich, mais seulement aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>Aucune enseigne portative ne peut être installée sur la <b>propriété publique</b> ou empiéter de quelque façon sur la propriété publique; seul si une autorisation est accordée pour l'installation d'une enseigne portative dans le domaine public;</li><li>La superficie de chacun des deux côtés dudit panneau-sandwich ne peut excéder 0,5 m<sup>2</sup> (5,4 pi<sup>2</sup>);</li><li>Tout panneau-sandwich doit être conçu aux couleurs et avec le nom ou le sigle de l'établissement, et ce de façon professionnelle et permanente; la partie présentant le message variable ne peut représenter plus de 75% de la superficie de chacun des côtés.</li></ul>

### Déclaration du requérant

Je soussigné, \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_